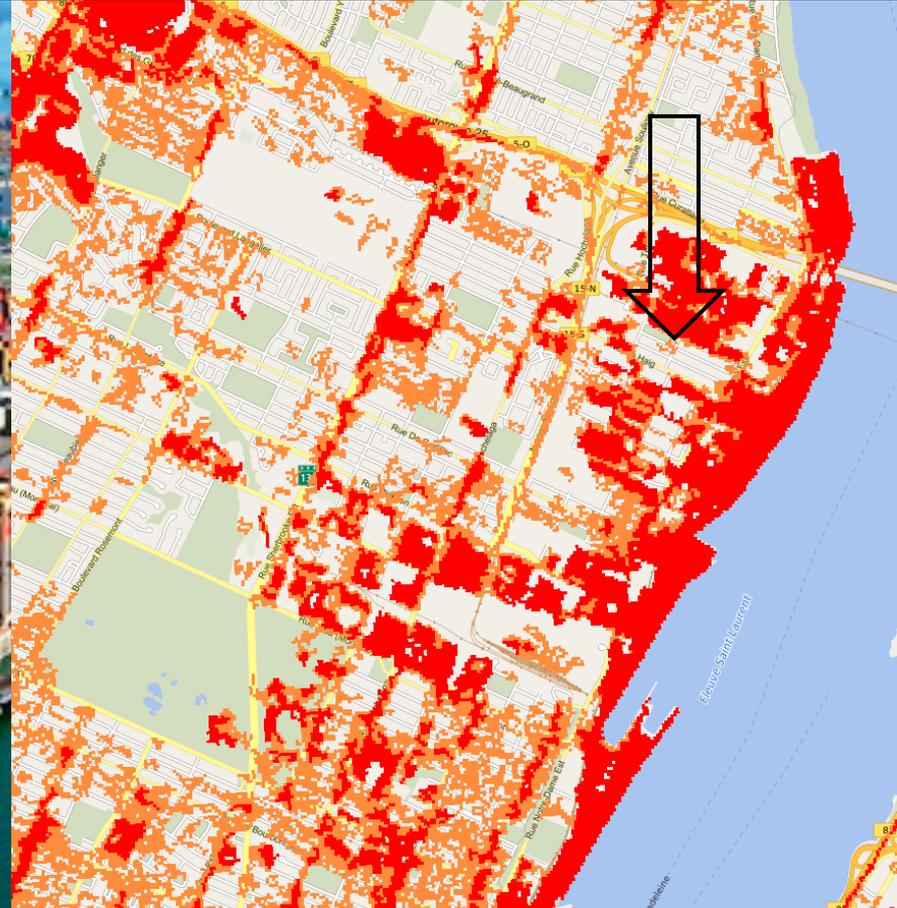


Présentation à l'Office de Consultation Publique de Montréal
Sur le secteur Assomption Sud – Longue-Pointe
Mireille Goulet, 24 avril 2019 – 20h45



Je vis ici



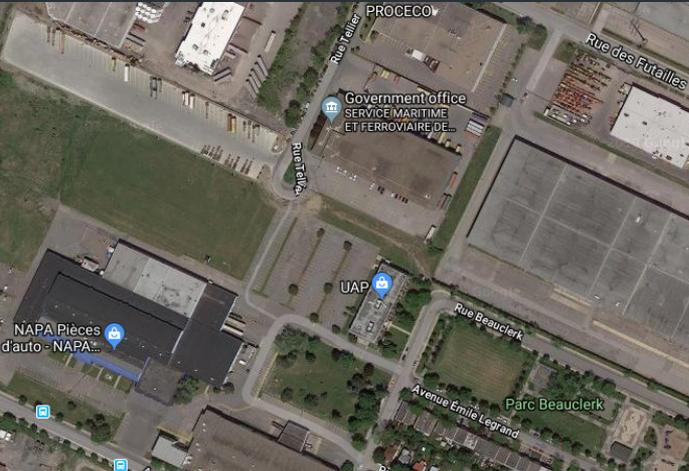
Les nuisances augmentent: Détérioration de la qualité de vie sur 10 ans

- + d'activités industrielles 24/7
- + de poussière
- + de bruit
- + d'ilots de chaleur
- + de circulation & de camionnage & autobus en transit
- de santé physique et psychosociale
- de services de proximité
- de transport collectif



De plus en plus enclavés

- Clôture depuis décembre 2017
« La solution semble passer par la création d'un «passage piétonnier officiel en bonne et due forme, sécuritaire et bien éclairé, mais plus loin au bout de la rue Ontario »
- Porte-parole de UAP, 18 janvier 2018
- Passage piétonnier vers le parc industriel et Mercier-Est bloqué
- Piétons utilisant la voie ferrée



De moins en moins mobiles

- 33:
 - Service réduit de 15 minutes aux 20 minutes le matin il y a 2 ans
 - Service réduit aux 60 minutes le matin et aux 30 minutes le soir de la mi-décembre à la mi-mars
- 22:
 - Service jusqu'au métro Viau éliminé il y a 10 ans, vers Assomption
 - Service aux 30 minutes, aux 60 minutes lorsque réduit



Lower-income areas suffered most from STM bus-route changes: study

A McGill master's student examined data over six years and found higher-income areas got a boost in service to compensate for roadwork.

JASON MAGDER, MONTREAL GAZETTE ([HTTPS://MONTREALGAZETTE.COM/AUTHOR/JASONMAGDER](https://montrealgazette.com/author/jasonmagder))
Updated: April 10, 2019



Aménagements durables???

- Terrain vacant en friche face au 7200 Tellier rasé et transformé en aire d'entreposage extérieur de camions et de remorques de camions avec conteneurs:
« *Le requérant a aménagé le terrain selon les conditions émises par les membres du comité consultatif d'urbanisme* »
- **DÉVELOPPEMENT DURABLE:** « *La totalité de l'asphalte et du gravier prévus a été remplacée par du béton pressé et roulé, ce qui est une nette amélioration au niveau environnemental puisque celui-ci produit un indice de réflectance plus élevé des rayons du soleil diminuant ainsi les îlots de chaleur.* »
- Demande d'accès à l'information: Adopté à l'unanimité, aucune discussion



PROCÈS-VERBAL
Séance tenue le mardi, 9 janvier 2016, à 8 h 30
au 6854, rue Sherbrooke Est
à la salle 3 du conseil d'arrondissement

8.1 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS 27-CCU2018-1938

Dossier n° : 1175092012

Objet : Adopter le projet particulier PP27-0249 modifiant le projet particulier PP27-0240 afin de compléter un projet industriel

Endroit : Lots 1 323 074 et 6 037 555 (rue Tellier)

Responsable du dossier : M. Carl Boudreault, conseiller en aménagement

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à ajouter le lot 6 037 555, nouvellement acquis par le requérant, afin qu'il fasse partie intégrante du projet particulier PP27-0240 comme cela était prévu lors de la présentation initiale;

CONSIDÉRANT QUE le requérant se devait d'acquiescer le lot 6 037 555 afin de modifier le projet particulier PP27-0240 et aménager la voie d'accès faisant partie intégrante du projet dont l'aménagement a déjà été approuvé.

Par conséquent, il est adopté, À L'UNANIMITÉ :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE À LA DEMANDE SANS MODIFICATION.



Plus de bruit

- Terminal Viau du Port de Montréal
- UAP:
 - Destruction d'une butte et d'une friche et minéralisation: circulation sur l'autoroute Souigny maintenant audible
- – Camionnage sur rues résidentielles (pourtant interdit entre 19h et 7h)
- – Ventilateurs extérieurs
- Travaux de construction:
 - Sanexen – conduites: horaire non-respecté, destruction
 - Johnson & Johnson: camions bennes, horaire non-respecté
 - Hydro-Québec en 2020-2021???
- Norme provinciale 98-01: 40 dBA la nuit et 45 dBA le jour non-respectée



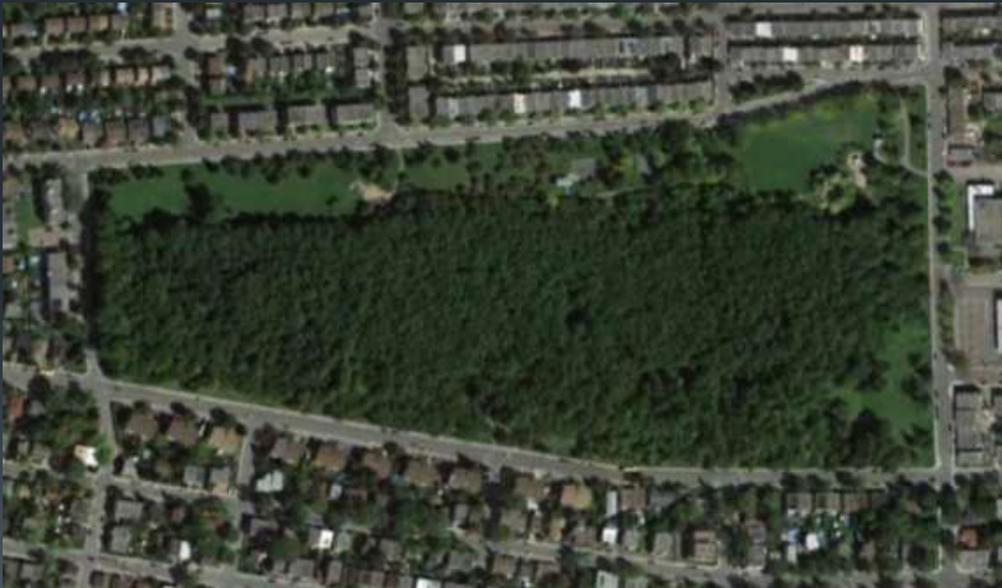
Amplification des ilots de chaleur

- ++ années avant que la Ville remplace un arbre qu'elle coupe
- Les arbres coupés ne sont pas tous remplacés
- On ne plante pas des arbres, mais seulement des potentiels d'arbres
- Les friches détruites ne sont pas remplacées: **Les milieux naturels** sont le résultat de dizaines à centaines d'années **sans perturbations humaines**
- Notre indice de canopée déjà faible à 4,75% en 2015, a diminué et continue de diminuer
- On ne doit pas seulement la protéger, mais l'augmenter **MASSIVEMENT**



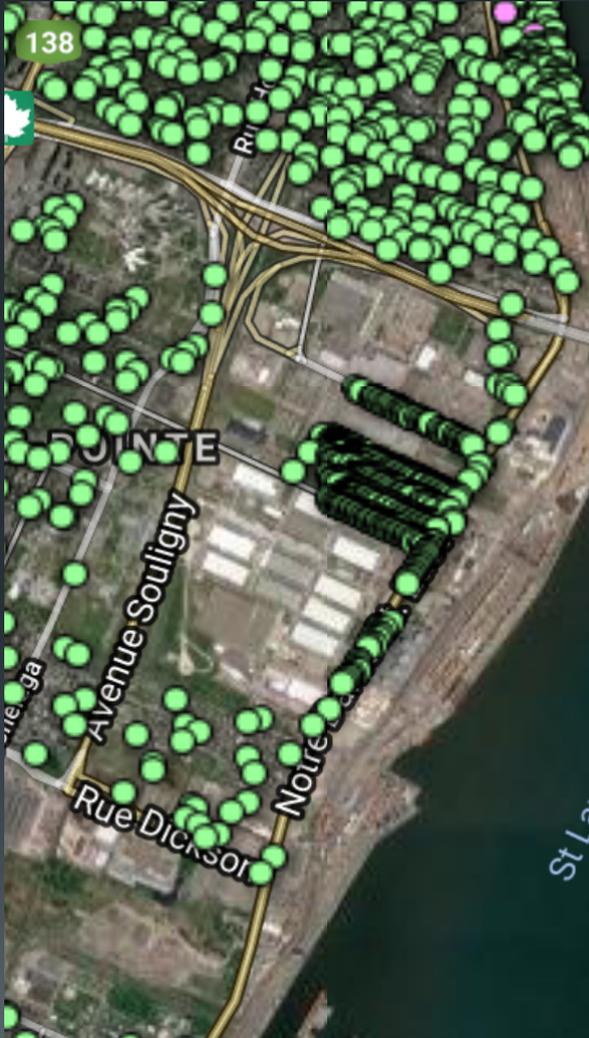
Mercier-est: Ilot de fraîcheur

- Parc Thomas-Chapais: Plus grand boisé de MHM
- + Protégé 100 m autour
- *Observation des oiseaux dans la région de Montréal - Centre de conservation de la faune ailée de Montréal*
- YQQ et Fondation Hydro-Québec pour l'environnement



Et Mercier-ouest?

Mercier-Ouest



Poussières

- « *L'espérance de vie des citoyens qui habitent certains quartiers de l'est de Montréal est inférieure de jusqu'à neuf ans à celle des citoyens de l'ouest de l'île* »
 - CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
- Comment les dirigeants d'une ville peuvent accepter une telle polarité de conditions de vie sur un même territoire, et continuer de détruire le patrimoine naturel?
 - Voyez-vous le banc?
 - Y attendriez-vous l'autobus 30 ou 60 minutes?
- Imaginez les éclaboussements en hiver



Mesures immédiates

1. Avant d'en ajouter, redonnez-nous notre qualité de vie et réglez les nuisances actuelles!
2. Loi sur le développement durable: appliquer les 16 principes de développement durable
3. Protéger les friches et le patrimoine naturel qu'il reste de toute destruction
4. Remplacer tous les arbres déjà coupés maintenant, et en ajouter +++
5. Créer des îlots de fraîcheur
6. Retirer la clôture qui bloque le passage piétonnier vers Mercier-est
7. Rebâtir la butte et reboiser l'espace entre Souigny et l'enclave
8. Rediriger le camionnage de UAP par Tellier dans le parc industriel, plutôt que sur Haig
9. Passer le balais mécanique sur Notre-Dame souvent: C'est vraiment sale!
10. Intervenir auprès de la STM:
Les pauvres paient le même prix pour moins de service, c'est acceptable pour nos élus?
11. Créer des zones tampons
12. Respecter la norme provinciale 90-01:
40 dBA la nuit et 45 dBA le jour
partout dans une zone résidentielle -
et pas juste dans une chambre à coucher
13. Mesures de compensation?



Septembre 2018: Échec climatique

- Le Québec ratera ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre pour 2030:

Réduction de 2% seulement, contre une cible de 30%



Sommet de San Francisco

« Si nous ne changeons pas d'orientation d'ici 2020, nous risquons des conséquences désastreuses »

- Antonio Guttierrez, ONU

« Il est temps d'agir et d'arrêter de signer des déclarations »

- Mats Pellbäck Scharp, Ericsson

« C'est dans les villes que la plus grande bataille doit être menée »

- Mauricio Rodas, Maire de Quito

SECRETARIAT GÉNÉRAL
17 mois
**Il reste deux ans pour agir
contre le changement
climatique**
Publié le 11/09/2018 à 07:03



One Planet Charter

- Signée par Montréal le 14 septembre 2018
- Engagement dans quatre volets, dont Action climatique équitable:
- **Favoriser l'émergence de quartiers durables, verts et connectés**
- Modifier rapidement les modes de vie et de consommation par l'adoption de **politiques climatiques ambitieuses qui n'aggravent pas la situation des plus démunis et ne compromettent pas la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.**

Changements climatiques - La Ville de Montréal signe la One Planet Charter et s'engage à aller plus loin dans sa lutte contre les changements climatiques

NOUVELLES FOURNIES PAR

[Ville de Montréal - Cabinet de la mairesse et du comité exécutif](#) →

Sep 14, 2018, 10:19 ET

PARTAGER CET ARTICLE



MONTRÉAL, le 14 sept. 2018 /CNW Telbec/ - Lors du Sommet mondial en action climatique de San Francisco, événement qui se termine aujourd'hui, le responsable de l'environnement et du développement durable au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal, Monsieur Jean-François Parenteau, a signé la *One Planet Charter* et a ainsi réaffirmé la détermination de la métropole à poursuivre son engagement dans quatre volets précis de la lutte contre les changements climatiques.

Charte des droits et libertés de la personne (1976)

- **Article 6:**

Toute personne a droit à la **jouissance paisible** et à la libre disposition de **ses biens**, sauf dans la mesure prévue par la loi.

- **Article 46.1:**

Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de **vivre dans un environnement sain** et respectueux de la biodiversité.



Merci... Des questions?

